

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 juin 2015

L'an deux mil quinze, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson sous la présidence de Monsieur Vincent SAMSON, Maire de Tresson.

**Étaient présents** : Mesdames Chantal BUIN et Vanessa RIBOT, Messieurs Michel BLOT, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, José HEINTJE, Richard MASSON, Arnaud PAUMIER, Luis POUPON et Sébastien RIBOT.

**Secrétaire de séance** : Monsieur José HEINTJE.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 13 mai 2015 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte rendu de la séance du 13 mai 2015 à l'unanimité.

## **Budget principal : décision modificative n° 1**

Afin de verser 70 € pour la caution de la citerne de gaz de la salle des Rosiers, une modification doit être apportée au budget primitif de la commune. L'article 275, sur lequel le versement de caution doit être inscrit, n'est ni mentionné, ni approvisionné dans le budget 2015 ; les cautions sont actuellement inscrites au 165. Il convient de transférer le montant alloué, comme suit.

Article 165 Cautions : - 1500 €

Article 275 Dépôts et cautionnements versés : + 1500 €

## **Création de toilettes publiques : raccordement au réseau d'assainissement collectif**

Trois entreprises ont été sollicitées pour effectuer les travaux de raccordement des futures toilettes publiques au réseau d'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, les élus retiennent la proposition de la société PASQUIER, de Bouloire, pour un montant de 2259,24 €HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document se rapportant à ces travaux.

La notification aux entreprises retenues pour les travaux de création de toilettes publiques sera envoyée dans les prochains jours. Monsieur le Maire propose une première réunion pour établir un planning avec les artisans, vendredi 26 juin 2015, à 18 heures, en mairie.

### **Syndicat du bassin de la Veuve : transfert du siège**

La commune de Tresson est située dans le bassin versant de la Veuve. Elle est adhérente au syndicat du bassin de la Veuve par le biais de la communauté de communes du Pays bilurien (et non en tant que commune indépendante).

Monsieur le Maire informe les élus que lors de la dernière réunion du comité syndical, le 19 janvier 2015, il a été décidé de transférer le siège du syndicat du bassin de la Veuve à l'adresse suivante : 6 bis, rue de l'Hôtel-de-ville 72150 Le Grand-Lucé. Dans l'article n° 1 des statuts du syndicat, il sera dorénavant indiqué la nouvelle adresse du siège du syndicat du bassin de la Veuve.

Afin que cette décision soit effective, toutes les entités adhérentes doivent se prononcer sur la modification de l'article n° 1 inscrit dans les statuts.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité le transfert du siège du syndicat du bassin de la Veuve dans les bureaux de la communauté de communes de Lucé, au 6 bis, rue de l'Hôtel-de-ville au Grand-Lucé.

### **Loyers des bâtiments communaux : augmentation au 1<sup>er</sup> juin 2015**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser le montant des loyers des bâtiments communaux. La hausse est effective au 1<sup>er</sup> juin (paiement des loyers au mois échu).

Pour les logements, la révision est basée sur le dernier indice de référence des loyers publié par l'Insee. Au premier trimestre 2015, l'augmentation est de 0,15 %.

En ce qui concerne le loyer de l'auberge du Cheval-blanc, l'indice de référence est celui des loyers commerciaux. Le bail impose de retenir le chiffre publié au troisième trimestre. Au troisième trimestre 2014, l'augmentation est de 0,05 %.

<b>Adresse de l'immeuble</b>	<b>Loyer actuel</b>	<b>Loyer au 1<sup>er</sup> juin 2015</b>
Logement du 3, rue des Lilas	420,23 €	420,86 €
Logement du 14, rue des Lilas	463,77 €	464,46 €
Logement du 12, rue des Rosiers	444,28 €	444,95 €
Logement du 24, rue des Rosiers	210,70 €	211,02 €
Garage de la place de la Mairie (trimestriel)	56,22 €	56,30 €
Logement et auberge du Cheval-blanc	700,77 €	701,12 €

### **Voirie : point sur les travaux à mener**

Des travaux de curage de fossés sur certains chemins ruraux seront réalisés par la société PASQUIER fin juin. Des agriculteurs seront sollicités pour transporter la terre.

Les travaux de voirie commencés en 2014 sur le chemin de la Guichardière et la route des Perrées (côte de Fay) sont terminés. Une réunion de réception des travaux sera organisée avec l'entreprise PIGEON avant le paiement du solde.

Il n'est pas prévu de réaliser de travaux d'importance sur la voirie communale en 2015.

### **Limitation de vitesse sur la RD 34 : compte rendu de l'entrevue avec Patrick MAUBERT (ATD)**

Lors d'une entrevue avec Patrick MAUBERT, de l'agence technique départementale, les élus ont réitéré leur souhait de créer un hameau au Gué, séparé du bourg par un tronçon limité à 70 km/h, sur la RD 34, en direction de Saint-Georges-de-La Couée.

S'il n'a aucun avis à émettre sur la création d'un hameau par la municipalité, le Conseil départemental n'est en revanche pas favorable à la mise en place d'une limitation de la vitesse à 70 km/h hors agglomération. Une telle limitation ne pourrait être envisagée par le département que si le panneau d'entrée de bourg était repoussé jusqu'au Gué.

Dans tous les cas, l'entretien de la chaussée et des fossés resterait à la charge des services départementaux. Seul le fauchage de la berme deviendrait du ressort de la commune si les limites du bourg étaient étendues.

Après discussion, les élus maintiennent leur proposition de section à 70 km/h hors agglomération, en citant nombre d'exemples vus ailleurs en Sarthe. Patrick MAUBERT leur assure qu'une réponse de la part du Conseil départemental leur sera rapidement apportée.

### **Banquet du 14-Juillet : choix du prestataire sur devis**

Trois prestataires ont été sollicités pour réaliser le banquet du 14 juillet 2015. Après en avoir délibéré, les élus ont retenu la proposition du traiteur J. MARCHAND, du Grand-Lucé, pour une prestation à 25 €

Ce repas comprend kir, sommité de tartare de saint-Jacques, cuisse de canard confite à la sauce foie gras avec quenelles de pommes de terre soufflées et tombée de légumes, trou normand, salade et ses trois fromages à l'assiette, dessert aux trois chocolats, café. Vins : sauvignon, bordeaux et mousseux.

Le repas enfant, à 7 € comprend assiette de melon, filet de poulet avec pommes dauphine, salade, fromages et dessert.

Les personnes désirant s'inscrire au banquet pourront le faire en mairie jusqu'au vendredi 3 juillet, avec règlement par chèque à l'ordre du traiteur. Le repas est offert par le CCAS aux habitants âgés de 65 ans et plus.

Les élus mettront en place chaises, tables, nappes et serviettes.

### **Questions diverses**

### **Fête de la musique**

Les première Sonnaillies de Tresson sont programmées le vendredi 19 juin, à partir de 19h30, à l'auberge du Cheval-blanc ou sur la place selon la météo.

### **La Bilurienne**

La randonnée annuelle organisée par la communauté de communes est programmée le dimanche 5 juillet à Tresson. Quatre circuits sont proposés, tous au départ du plan d'eau communal.

Le balisage des différents circuits est prévu le samedi 4 juillet à partir de 8h30.

### **Journées du Patrimoine**

Janine CHARTIER, coauteur de *Lavoirs en Sarthe*, proposera une animation au lavoir communal le samedi 19 septembre, à 15 heures, dans le cadre des journées européennes du patrimoine.

Quelques panneaux seront exposés sur les thèmes de la buée et l'architecture des lavoirs en Sarthe. Des lectures seront proposées au public.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, V. RIBOT, S. GAUDIN, J. HEINTJE,

R. MASSON, A. PAUMIER, L. POUPON, S. RIBOT, V. SAMSON.